

COMMUNE D'IXELLES
Madame Nathalie GILSON
Echevine de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

V/réf. : 7B/pu/LVD/MB/5951
N/réf. : AVL/KD/XL-2.480/s.543
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

Objet : IXELLES. Rue de la Vallée, 32.

Aménagement d'un duplex dans les combles, modification de la toiture arrière et création d'une lucarne à l'avant (Correspondante : Mme M. Bolle.)

Demande de permis d'urbanisme – Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 20 septembre 2013, en référence, reçue le 24 septembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 2 octobre 2013.

La demande concerne une maison d'inspiration Art nouveau, construite par et pour l'architecte Ernest Delune en 1904. Elle figure à l'inventaire du patrimoine monumental de la Commune d'Ixelles. Elle est également comprise dans la zone de protection du bien sis 40, rue de la Vallée.

Les travaux prévoient notamment l'ajout d'une lucarne et de velux sur deux niveaux en toiture avant, l'extension du chien assis existant et l'ajout de velux dans le versant arrière.

A l'examen du dossier, il apparaît que les interventions projetées ne constituent pas un enjeu spécifique pour le bien protégé. Elles relèvent plutôt d'un examen urbanistique. Dans ce cas, la CRMS demande d'être vigilant au strict respect des règles urbanistiques en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés (ex : réduire le nombre de velux au strict nécessaire, éloigner du mitoyen droit la lucarne projetée dans le versant avant et l'aligner sur les baies de fenêtres de l'étage inférieur, etc.).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme O. Goossens (par mail Mmes O. Goossens, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre) ;
- A.A.T.L. – D.U. : Mme V. Henry.